

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2014

EXIL DES FORCES VIVES DE FRANCE - (N° 1810)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF3

présenté par

M. Chatel

ARTICLE UNIQUE

A la dernière phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« investisseurs, »

insérer les mots :

« cadres internationaux, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.